



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SANCEY-BELLEHERBE

Régie eau potable

Chazot, Lanans, Orve, Péseux, Rahon, Randevillers, Rosières sur Barbèche,
Servin, Valonne, Vaudrivillers, Vellevans, Vellerot lès Belvoir, Vernois lès
Belvoir et Vyt lès Belvoir

Rapport annuel sur le Prix et Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2022

Réglementation en vigueur :

- Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relatif au renforcement de la protection de l'environnement
- Art D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Arrêté du 2 décembre 2013 relatif aux RPQS d'eau potable et d'assainissement
- Art L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

SOMMAIRE

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE 4

1 – Présentation du territoire desservi.....	4
2 – Mode de gestion du service	4
3 – Estimation de la population desservie (D101.1)	4
4 – Nombre d’abonnés	5
5 – Eaux brutes	5
5.1 – Prélèvement sur les ressources en eau.....	5
5.2 – Achats d’eaux brutes	7
6 – Eaux traitées	7
6.1 – Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable 2022	7
6.2 – Production	8
6.3 – Achats d’eaux traitées.....	9
6.4 – Volumes vendus au cours de l’exercice	9
6.5 – Autres volumes.....	10
6.6 – Volume consommé autorisé	10
6.7 – Linéaire de réseau de desserte (hors branchement)	10

TARIFICATION DE L’EAU ET RECETTES DU SERVICE 11

1 – Modalités de tarification	11
2 – Facture d’eau type.....	12
3 – Recettes.....	13

INDICATEURS DE PERFORMANCE..... 14

1 – Qualité de l’eau (P101.1 et P102.1)	14
2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	14
3 – Indicateurs de performance	16
3.1 – Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	16
3.2 – Rendement primaire du réseau	16
3.3 – Indice linéaire de consommation (ILC).....	17
3.4 – Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	18
3.4 – Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	18
3.5 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable (P107.2)	18
3.6 – Indice d’avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	18

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 19

1 – Branchements en plomb	19
2 – Montants financiers.....	19
3 – Etat de la dette du service	19
4 – Amortissements	19
5 – Présentation des programmes de travaux adoptés.....	19

ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU 21

1 – Abadons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	21
2 – Les restes à recouvrer	21

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS 22

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1 – Présentation du territoire desservi

- ♦ Au 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe (CCPSB) a pris la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire.
- ♦ Le service est géré au niveau intercommunal.
- ♦ Les compétences liées au service :
 - La production d'eau potable
 - La protection de l'ouvrage de prélèvement
 - Le traitement
 - Le transfert
 - Le stockage
 - La distribution
- ♦ Le territoire desservi : Chazot, Lanans, Orve, Péseux, Rahon, Randevillers, Rosières sur Barbèche, Servin, Valonne, Vaudrivillers, Vellevans, Vellerot lès Belvoir, Vernois lès Belvoir et Vyt lès Belvoir

Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)	NON
Existence d'un schéma de distribution d'eau potable	En cours
Existence d'un règlement de service	OUI
Existence d'un diagnostic	En cours

2 – Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie à autonomie financière**.

Une convention de délégation a été signée avec chaque commune. Elles ont la charge du fonctionnement et de la gestion de l'eau potable sur leur territoire. Les investissements sont portés directement par la régie.

3 – Estimation de la population desservie (D101.1)

Un habitant considéré comme desservi est toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **1 998 habitants** au 31 décembre 2022.

4 – Nombre d’abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l’Agence de l’Eau au titre de la pollution de l’eau d’origine domestique en application de l’article L.213-10-3 du Code de l’Environnement.

Le service public d’eau potable dessert **978 abonnés** au 31 décembre 2022.

Commune	Nombre d’abonnés domestiques 2022	Nombre d’abonnés non domestiques 2022	Nombre total d’abonnés 2022
Chazot	68	3	71
Lanans	77	6	83
Orve	31	3	34
Péseux	43	4	47
Rahon	64	3	67
Randevillers	58	3	61
Rosières sur Barbèche	52	3	55
Servin	88	6	94
Valonne	108	6	114
Vaudrivillers	39	2	41
Vellerot lès Belvoir	62	2	64
Vellevans	104	5	109
Vernois lès Belvoir	34	3	37
Vyt lès Belvoir	101	0	101
TOTAL	929	49	978

La densité linéaire d’abonnés (nombre d’abonnés par km de réseau hors branchement) est de **24,9 abonnés/km** au 31 décembre 2022.

Le nombre d’habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d’abonnés) est de **2,04 habitants/abonné** au 31 décembre 2022.

La consommation moyenne par abonné (comprenant celle des gros consommateurs) est de **166 m³** au 31 décembre 2022.

5 – Eaux brutes

5.1 – Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d’eau potable prélève 204 833 m3 pour l’exercice 2022.

Ressource Implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé en 2022
Source du Lotissement VYT LES BELVOIR	Eau souterraine	25 000 m ³	1 747 m ³
Source du Village VYT LES BELVOIR	Eau souterraine		5 676 m ³
Source Vellerot VYT LES BELVOIR	Eau souterraine		5 427 m ³
Source Rougenne VAUDRIVILLERS	Eau souterraine	18 250 m ³	7 918 m ³
Source Pommeret VAUDRIVILLERS	Eau souterraine		
Source des Prés Muots SERVIN	Eau souterraine	22 000 m ³	25 292 m ³
Source de la Malchenot SERVIN	Eau souterraine		
Source Cordier SERVIN	Eau souterraine		
Source du Lomont VELLEROT LES BELVOIR	Eau souterraine	19 500 m ³	8 672 m ³
Source Tête des Fourches BELVOIR	Eau souterraine	9 000 m ³	10 368 m ³
Source Sous la Chapelle Sainte Anne BELVOIR	Eau souterraine		
Source de la Chenoz VELLEVANS	Eau souterraine	25 550 m ³	30 239 m ³
Source des trois fontaines SERVIN	Eau souterraine		
Source de la Pra VELLEVANS	Eau souterraine	-	20 334 m ³
Source de la Côte RANDEVILLERS	Eau souterraine		
Source des Vanottes RANDEVILLERS	Eau souterraine		
Source La Reculée SANCEY	Eau souterraine	21 000 m ³	13 428 m ³
Source Septfontaine SANCEY	Eau souterraine		
Source Vivier LANANS	Eau souterraine	25 550 m ³	17 411 m ³
Source Pré de la Combe LANANS	Eau souterraine		
Source Giragoillot LANANS	Eau souterraine		
Source du Montagney 2 VERNOIS LES BELVOIR	Eau souterraine	8 000 m ³	4 588 m ³
Source de Montagney 2 VERNOIS LES BELVOIR	Eau souterraine		

La Chenalière ROSIERES/BARBECHÉ	Eau souterraine	15 000 m ³	13 628 m ³
Source La Côte ORVE	Eau souterraine	-	2 004 m ³
Source Combe l'Ecul VALONNE	Eau souterraine	25 000 m ³	19 050 m ³
Source Sous la Côte 1 VALONNE	Eau souterraine		
Source Sous la Côte 2 VALONNE	Eau souterraine		
Source Champs Thiegy 1 VALONNE	Eau souterraine		
Source Champs Thiegy 2 VALONNE	Eau souterraine		
Source Guillaume Drouge VALONNE	Eau souterraine		
Forage VALONNE	Eau souterraine		
Source Champs du Moulin PESEUX	Eau souterraine	25 000 m ³	19 051 m ³

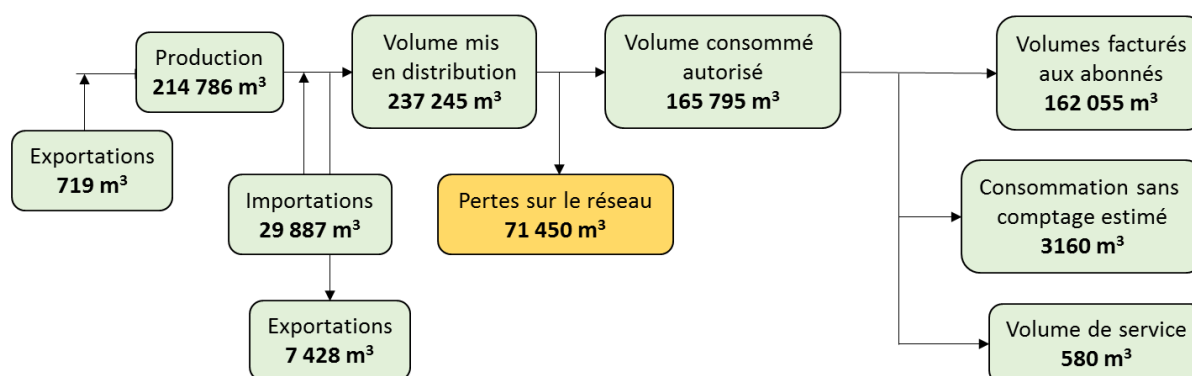
5.2 – Achats d'eaux brutes

Fournisseur	Réseau concerné	Volume acheté en 2022
Chazot	Randevillers	719 m ³

6 – Eaux traitées

6.1 – Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable 2022

Cycle de l'eau de la régie d'eau potable



6.2 – Production

Le service a **16 stations de traitement**.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Réservoir de Chazot	Traitement UV
Réservoir de Lanans	Traitement chlore gazeux
Réservoir d'Orve	Traitement UV
Station de traitement de Péseux	Traitement chlore gazeux
Réservoir de Rahon	Traitement UV
Réservoir de Randevillers	Traitement UV
Réservoir de Rosières sur Barbèche	Traitement UV
Réservoir de Servin	Traitement UV
Réservoir de Valonne	Traitement chlore gazeux
Réservoir de Vaudrivillers	Traitement UV
Réservoir de Vellevans	Traitement chlore gazeux
Réservoir de Vellerot lès Belvoir	Traitement UV
Station de traitement de Vernois lès Belvoir	Traitement UV
Réservoir du lotissement à Vyt lès Belvoir	Traitement UV
Réservoir Vellerot à Vyt lès Belvoir	Traitement UV
Réservoir village à Vyt lès Belvoir	Traitement UV

Commune	Volume produit en 2022
Chazot	12 709 m ³
Lanans	16 741 m ³
Orve	10 921 m ³
Péseux	19 051 m ³
Rahon	14 207 m ³
Randevillers	13 233 m ³
Rosières sur Barbèche	13 628 m ³
Servin	30 299 m ³
Valonne	19 050 m ³

Vaudrivillers	7 918 m ³
Vellerot lès Belvoir	10 249 m ³
Vellevans	30 239 m ³
Vernois lès Belvoir	3 631 m ³
Vyt lès Belvoir	12 850 m ³
TOTAL	214 786 m³

6.3 – Achats d’eaux traitées

Fournisseur	Réseau concerné	Volume acheté en 2022
Orve	Chazot	777 m ³
SIE Haute-Loue	Lanans	3 201 m ³
Sancey	Orve	8 917 m ³
Sancey	Rahon	3 839 m ³
Lanans	Servin	700 m ³
SIE Haute-Loue	Vaudrivillers	1 440 m ³
Vyt lès Belvoir	Vellerot lès Belvoir	5 158 m ³
Sancey	Vellevans	5 855 m ³
TOTAL		29 887 m³

6.4 – Volumes vendus au cours de l’exercice

Acheteurs	Volumes vendus en 2022
Abonnés domestiques	71 656 m ³
Abonnés non domestiques	90 399 m ³
Total vendu aux abonnés	162 055 m³
Randevillers	719 m ³
Servin	774 m ³
Chazot	777 m ³
Vellerot lès Belvoir	5 158 m ³
Total vendu à d’autres services	7 428 m³

6.5 – Autres volumes

	Exercice 2022
Volume consommé sans comptage	3 160 m ³
Volume de service	580 m ³

6.6 – Volume consommé autorisé

	Exercice 2022
Volume consommé autorisé	165 795 m ³

6.7 – Linéaire de réseau de desserte (hors branchement)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **39,28 kilomètres** au 31 décembre 2022.

TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

1 – Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location de compteur, etc.)

Le choix de la Communauté de Communes est d'appliquer un tarif différencié par commune, correspondant à ses besoins pour faire fonctionner le service.

Commune	Part fixe	Part proportionnelle	
		0 à 500 m ³	Supérieur à 500 m ³
CHAZOT	60 €	1,89 €	1,23 €
LANANS	50 €	2,00 €	1,34 €
ORVE	55 €	3,01 €	2,00 €
PESEUX	50 €	1,17 €	0,80 €
RAHON	50 €	1,69 €	1,10 €
RANDEVILLERS	60 €	2,00 €	1,63 €
ROSIERES/BARBECHÉ	50 €	1,40 €	0,95 €
SERVIN	50 €	0,65 €	0,43 €
VALONNE	50 €	1,35 €	0,88 €
VAUDRIVILLERS	50 €	1,37 €	0,93 €
VELLEVANS	60 €	1,52 €	1,03 €
VELLEROT LES BELVOIR	50 €	3,07 €	2,00 €
VERNOIS LES BELVOIR	50 €	1,10 €	0,72 €
VYT LES BELVOIR	50 €	1,69 €	1,10 €

TAXES	
Taux de TVA	5,5 %
REDEVANCES	
Redevance prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,06 €/m ³
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³

Délibération n°2022-12-15-08 du 15 décembre 2022 effective à compter du 1^{er} janvier 2023 fixant les tarifs du service d'eau potable.

2 – Facture d’eau type

La facture d’eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l’abonné er peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location de compteur, etc.)

La facture d’eau type de 120 m³

	Au 1 ^{er} janvier 2023
Part de la collectivité	
Part fixe annuelle	50 €
Part variable	202,80 €
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au service	252,80 €
Taxes & redevances	
TVA	16,15 €
Prélèvement sur la ressource (Agence de l’Eau)	7,20 €
Pollution domestique (Agence de l’Eau)	33,60 €
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	56,95 €
Total	309,75 €
Prix TTC au m³	2,58 €

Commune	Prix TTC au m ³ pour 120 m ³
CHAZOT	2,88 €/m ³
LANANS	2,91 €/m ³
ORVE	4,02 €/m ³
PESEUX	2,03 €/m ³
RAHON	2,58 €/m ³
RANDEVILLERS	3,00 €/m ³
ROSIERES/BARBECHÉ	2,28 €/m ³
SERVIN	1,48 €/m ³
VALONNE	2,22 €/m ³
VAUDRIVILLERS	2,24 €/m ³

VELLEVANS	2,49 €/m ³
VELLEROT LES BELVOIR	4,04 €/m ³
VERNOIS LES BELVOIR	1,96 €/m ³
VYT LES BELVOIR	2,58 €/m ³

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence **annuelle**.

La facturation est effectuée avec une fréquence **semestrielle**. **2 094** factures ont été émises en 2022.

3 – Recettes

Type de recettes	Exercice 2022
Recettes des consommations d'eau	213 533,10 €
Recettes de la part fixe	57 768,45 €
Recette de vente d'eau en gros	8 778,47 €
Recette d'exportation d'eau brute	0 €
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	0 €
Total recettes de vente d'eau	280 080,02 €
Recettes liées aux travaux	0 €
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €
Total autres recettes	0 €
TOTAL DES RECETTES	280 080,02 €

INDICATEURS DE PERFORMANCE

1 – Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2022	Nombre de prélèvement non-conformes en 2022
Microbiologie	54	5
Physico-chimie	5	0

Analyses	Taux de conformité 2022
Microbiologie	90,7 %
Physico-chimie	100 %

2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	OUI	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	OUI	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	OUI	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		OUI	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95 %	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	90 %	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	OUI	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	OUI	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	OUI	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	OUI	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	NON	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point	NON	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	OUI	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	NON	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	-	-	94

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3 – Indicateurs de performance

3.1 – Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution de la régie eau potable est de **70,6 %** en 2022.

Commune	Rendement de distribution 2022
Chazot	95,0 %
Lanans	58,0 %
Orve	71,8 %
Péseux	39,6 %
Rahon	83,8 %
Randevillers	86,0 %
Rosières sur Barbèche	67,9 %
Servin	82,4 %
Valonne	95,6 %
Vaudrivillers	76,4 %
Vellerot lès Belvoir	84,3 %
Vellevans	63,0 %
Vernois lès Belvoir	93,5 %
Vyt lès Belvoir	91,5 %

3.2 – Rendement primaire du réseau

Le rendement primaire du réseau correspond au ratio entre le volume vendu aux abonnés et le volume mis en distribution.

Le rendement primaire du réseau de la régie eau potable est de **68,1 %** en 2022.

Commune	Rendement primaire 2022
Chazot	92,05 %
Lanans	48,32 %
Orve	64,66 %

Péseux	39,37 %
Rahon	83,51 %
Randevillers	85,39 %
Rosières sur Barbèche	62,73 %
Servin	97,25 %
Valonne	95,58 %
Vaudrivillers	74,85 %
Vellerot lès Belvoir	84,31 %
Vellevans	75,21%
Vernois lès Belvoir	91,82 %
Vyt lès Belvoir	83,14 %

3.3 – Indice linéaire de consommation (ILC)

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes consommés chaque jour.

L'indice linéaire de consommation de la régie eau potable est de **12,08 m³/jour/km** en 2022.

Commune	Indice linéaire de consommation 2022
Chazot	15,88 m ³ /j/km
Lanans	8,16 m ³ /j/km
Orve	12,80 m ³ /j/km
Péseux	10,12 m ³ /j/km
Rahon	13,20 m ³ /j/km
Randevillers	13,46 m ³ /j/km
Rosières sur Barbèche	10,65 m ³ /j/km
Servin	26,91 m ³ /j/km
Valonne	11,60 m ³ /j/km
Vaudrivillers	10,15 m ³ /j/km
Vellerot lès Belvoir	7,64 m ³ /j/km
Vellevans	12,46 m ³ /j/km
Vernois lès Belvoir	2,95 m ³ /j/km
Vyt lès Belvoir	4,54 m ³ /j/km

3.4 – Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **5,3 m³/j/km**.

3.4 – Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de **5,0 m³/j/km**.

3.5 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacés à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, **0,34 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,17 %**.

3.6 – Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0 % : aucune action de protection
- 20 % : études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % : dossier déposé en préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral
- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculé en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **77,1 %**.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1 – Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25 décembre 2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/L. cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

2 – Montants financiers

	Exercice 2022
Montant financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	473 086 €
Montant des subventions	22 104 €
Montant des contributions du budget général	0 €

3 – Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre 2022		473 086 €
Montant remboursé durant l'exercice	En capital	72 679,59 €
	En intérêts	14 756,23 €

4 – Amortissements

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 0 €.

5 – Présentation des programmes de travaux adoptés

- Protection de captage de la source de la Côte à Orve.
- Etude d'amélioration de la production en eau à Vellerot lès Belvoir
- Mise en place d'un SIG
- Programme de mise en place de télégestion et de compteurs à Lanans, Rahon, Rosières sur Barbèche, Valonne et Servin
- Programme de mise en place de clôtures autour des périmètres de protection immédiates à Rosières sur Barbèche, Servin, Valonne, Vaudrivillers et Vellevans.

- Travaux dans les réservoirs de Rahon, Orve et Rosières sur Barbèche
- Travaux de renforcement de réseau d'eau potable à Chazot, Lanans, Rahon, Rosières sur Barbèche, Vellevans et Vellerot lès Belvoir

ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

1 – Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficultés,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2022, le service a reçu **1** demande d'abandon de créance et en a accordé **1**.
0,80 € ont été abandonnés, ce qui représente **0,00 €/m³** pour l'année 2022.

2 – Les restes à recouvrer

Au 31 décembre 2022, le montant restant impayés sur les factures émises au titre de l'année 2021 s'élève à **6 670,90 €**.

Le taux d'impayés pour le service est de **2,69 %**.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice 2022
Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1998
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,58 €/m³
Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce concerne la microbiologie	90,7 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce concerne la physico-chimie	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	94
P104.3	Rendement du réseau de distribution	70,6 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	5,3 m³/j/km
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	5,0 m³/j/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,17 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	77,1 %
P109.0	Montant des abandons de créances	0,00 €/m³
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	2,69 %